

2VI

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES DE PROFESSIONS LIBERALES PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 215 140 EUROS

SIEGE SOCIAL : LYON (69002) 2 RUE GROLEE

891 863 953 RCS LYON

**PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE**

Le 12 mai 2025, Monsieur Vincent VENDRELL, président et associé unique de la société a statué sur les questions suivantes :

- Transfert du siège social.
- Modifications corrélatives des statuts.

L'associé unique à, à sa disposition, les documents suivants :

- Le texte des décisions proposées,
- Le texte du projet des statuts.

L'associé unique a pris la décision suivante :

**DÉCISION UNIQUE**

L'associé unique décide, à compter de ce jour, de procéder au transfert du siège social de LYON (69002) 2 rue Grolée à **LYON (69003), 62 rue Jeanne d'Arc.**

L'associé unique décide en conséquence de modifier la rédaction de l'article 4 des statuts qui sera désormais la suivante :

**« 4. SIEGE SOCIAL**

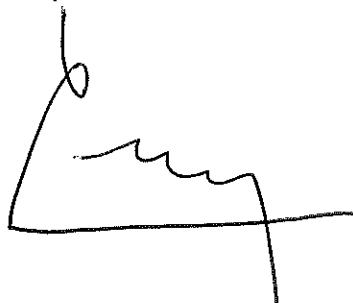
*Le siège social est fixé à **LYON (69003), 62 rue Jeanne d'Arc.** »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Signature :**

Monsieur Vincent VENDRELL

**Président – Associé unique**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'V' followed by a series of loops and a horizontal line extending to the right.